

Compte rendu
Séance du 13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : M. Anquetil, Mme Chartier, Mme Doucet, Mme Dubarle, M. Petit.

Absents excusés : M. Merle, M. Sturma.

Présentation des procurations : M. Sturma à M. Péters.

Secrétaire de séance : Mme Christelle Thuet

Date de convocation : 06/12/2018.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Travaux d'aménagement d'hydraulique douce, parcelle ZZ11,
- Mise en place d'une régie, délégation au Maire,
- Nomination d'un membre de l'AFR, en remplacement de M. Walter,
- Point financier,
- Inauguration Place Daniel BOURGOIS,
- Devis alarme salle multifonctions,
- Travaux enfouissement de réseaux, convention de mandat au SEZEO
- Point Assainissement.

Questions diverses :

- Location annuelle de la salle multifonctions, Association Danse Sportive du Valois.

- Travaux d'aménagement d'hydraulique douce, parcelle ZZ11

La création de la noue sur la parcelle ZZ11 à l'entrée de Ducy est a réalisée par la Commune à la suite de la cession gratuite de Mme Ruin début décembre 2018 ; M. Sturma a contacté M. Leroux, agriculteur de la Commune, pour réaliser ces travaux ; Une proposition tarifaire de 800.00€ est soumise aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la proposition tarifaire de M. Leroux pour la création de la noue.

- Mise en place d'une régie, délégation au Maire,

Pour les besoins du fonctionnement financier de la commission animation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire Stéphane PÉTERS à créer, avec l'avis conforme de la trésorerie de Crépy en Valois, une régie communale.

- Nomination membre AFR

M. le Maire informe que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Fresnoy le Luat est incomplet suite au décès de M. Walter.

Le Conseil Municipal doit désigner un nouveau membre titulaire.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné M. Bruno LEROUX actuellement membre suppléant dans le bureau de l'AFR ; il est donc nécessaire de nommer un nouveau suppléant.

M. Benjamin ROLAND est nommé membre suppléant de l'AFR.

- **Point financier**

M. Petit prend la parole, il explique le fonctionnement de la commission finance de la Commune et fait un point sur le budget Commune en général. Un débat est lancé sur les travaux projetés à inscrire sur le BP2019. Des devis de matériels seront soumis à la commission finance en vu de la préparation du budget 2019

- **Convention de mandat, mandat donné au SEZEO pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication rues du Chapitre, St Martin et chemin du Moulin.**

Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée et notamment le II de l'article 2,

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication réalisés rues du Chapitre, St Martin et chemin du Moulin impliquent la compétence simultanée de plusieurs maitres d'ouvrage,

M. Stéphane PÉTERS, le Maire propose de confier au SEZEO la maitrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication et d'être autorisé à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
CONFIE au SEZEO la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public et de télécommunication pour les travaux rues du Chapitre, St Martin et chemin du Moulin,
APPROUVE les conditions fixées par le projet de convention de mandat annexé à la délibération,
AUTORISE M. Stéphane PÉTRES, le Maire à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

- **Inauguration Place Daniel BOURGOIS**

Les invitations sont envoyées, une centaine de personnes est attendu à la cérémonie ; la plaque de rue sera installée en amont par Olivier et M. Anquetil.

M. le Maire souhaitera ses vœux à la suite de l'inauguration, la galette accompagnera un ver de l'amitié.

- **Devis alarme salle multifonctions**

Les membres du conseil municipal ont échangé sur le projet d'installation d'une alarme anti-intrusion à la salle multifonctions. Aucune décision n'a été prise.

- **Convention de mandat, mandat donné au SEZEO pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication rues du Chapitre, St Martin et chemin du Moulin.**

Vu la loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée et notamment le II de l'article 2,

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication réalisés rues du Chapitre, St Martin et chemin du Moulin impliquent la compétence simultanée de plusieurs maitres d'ouvrage,

M. Stéphane PÉTERS, le Maire propose de confier au SEZEO la maitrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication et d'être autorisé à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **CONFIE** au SEZEO la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public et de télécommunication pour les travaux rues du Chapitre, St Martin et chemin du Moulin,
- **APPROUVE** les conditions fixées par le projet de convention de mandat annexé à la délibération,
- **AUTORISE** M. Stéphane PÉTERS, le Maire à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

- **Point Assainissement non collectif**

M. Sturma étant absent, le sujet est reporté à une prochaine séance de conseil municipal.

Questions diverses :

- Travaux de voirie : l'état de certaines rues laisse à prévoir une commande importante d'enrobé à froid au printemps 2019,
- Environnement : des arbres, buissons et haies gênent, à certains endroits de la Commune l'éclairage public, M. Anquetil organise une tournée et informe les personnes concernées par la taille des arbres,
- Faire un courrier pour la demande de bilan 2018 au Foyer rural,
- Travaux château d'eau, voir avec la SAUR les travaux restants à faire,
- Urbanisme : contacter la DDT et le service des impôts fonciers suite aux dernières déclarations de travaux reçu en Mairie.

la séance est levée à 22h30.